



## Démantèlement des barrages pour une meilleure continuité écologique



Quels sont les bénéfices attendus de ces démantèlements ?

- Recolonisation par les poissons du secteur situé entre cet ouvrage et celui de la piscine.
- Amélioration de la circulation des sédiments et amélioration de la morphologie du lit de la rivière en amont.
- Diversification des habitats pour toutes les espèces aquatiques (notamment les larves d'insectes).
- Amélioration de la qualité de l'eau par l'amélioration des capacités d'autoépuration de la rivière.

**Coût total de l'opération :** 15 186 € financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 80 % et par la Région Centre Val-de-Loire à 20 %.

**Pour plus de renseignements,** vous pouvez contacter le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron au 02.54.46.49.67 ou par courriel : charpentier.sebb@orange.fr



Les barrages de Mérignan et du Château ont été démantelés, du 14 au 22 octobre derniers, par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron [SEBB].

**Pourquoi ont-ils été démantelés ?**

- Un arrêté préfectoral impose, depuis 2012, la libre circulation des poissons et des sédiments sur le Cosson, entre la confluence avec le Bourillon et la confluence avec le Beuvron.
- Depuis plusieurs années, l'ouvrage de Mérignan n'avait plus d'usage et était maintenu ouvert en permanence, quant à celui du Château, il était à l'état de ruine.
- Enfin, une station de mesure des débits et des niveaux d'eau a été installée en 2018 au niveau du pont de la rue Denis Papin, juste en amont du barrage du Mérignan. Afin d'avoir des mesures significatives, il ne fallait pas que la station soit sous l'influence d'un barrage.

## Enquête sur l'alimentation : quel consommateur êtes-vous ?

Loirétains (nes), Fertésiens (nes), participez à la grande consultation citoyenne sur l'alimentation, lancée par le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture, pour mieux comprendre vos habitudes, vos pratiques et vos attentes sur l'alimentation.

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2019** pour y répondre en vous connectant sur [www.loiret.fr/mangeons-loiret](http://www.loiret.fr/mangeons-loiret)



**ENQUÊTE SUR L'ALIMENTATION**  
Quel consommateur êtes-vous ?

*Exprimez-vous !*

**Quelle alimentation voulons-nous pour demain ?**  
Vous êtes un acteur essentiel de l'alimentation par le choix des produits que vous consommez et les circuits de distribution que vous fréquentez.

Dites-nous tout sur vos habitudes et pratiques alimentaires :  
[www.loiret.fr/mangeons-loiret](http://www.loiret.fr/mangeons-loiret)  
Jusqu'au 31 décembre 2019

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un Plan Alimentaire Territorial pour le Loiret, piloté par le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture. Déployé sous l'identité « Mangeons Loiret », ce plan a pour ambition de rendre l'offre agricole du territoire visible et accessible aux consommateurs ; de développer la proximité au sein des différentes filières ainsi que de créer de la transversalité entre agriculteurs, artisans, restauration hors domicile, grandes et moyennes surfaces, industries agroalimentaires de notre territoire.

**Tous consommateurs, tous acteurs... exprimez-vous !**



## EN BREF

### SERVICE GRATUIT DE RAMASSAGE À DOMICILE DU VERRE, DES JOURNAUX- MAGAZINES ET DES DÉCHETS VERTS

CIGALE, Centre Innovant et Guide pour les Autistes du Loiret et des Environs, géré par Sésame Autisme Loiret, en partenariat avec la Commune de La Ferté St-Aubin, relance son opération de ramassage à domicile des verres, journaux-magazines et déchets verts à destination des personnes en incapacité de se déplacer.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous inscrire directement auprès de CIGALE au 02.38.64.84.90.

### QUI EST CONCERNÉ PAR LA DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE ?

La couverture des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) autour des 19 centrales nucléaires françaises a été étendue de 10 à 20 km.

Concernant notre Commune, seulement deux propriétés, situées en limite de Ligny-le-Ribault lieudit « Les Gouteaux », sont concernées. Aussi, si vous avez été destinataire d'un courrier vous demandant d'aller récupérer vos comprimés d'iode, les Services de l'État vous remercient de ne pas en tenir compte.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Environnement de la ville ou vous rendre sur le site internet : [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

### AIDE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !

Vous souhaitez acquérir un vélo à assistance électrique, la Commune participe à hauteur de 100 €.

Alors, n'hésitez pas et renseignez-vous auprès du Service Environnement.

